

## COMMISSION SITES ET ESPACES DE PRATIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**2018**, une année qui nous a permis de consolider notre mode de fonctionnement dans les projets politiques que la commission Sites et espaces de pratique s'était fixés en début d'olympiade, ainsi que dans son organisation structurelle avec ses membres et les différents acteurs locaux, pierre angulaire de notre édifice.

Il est à noter que la commission a cette année été peu sollicitée pour aider par un soutien financier la réalisation de grands projets. 2019 verra sans aucun doute l'émergence de nouveaux jolis projets structurants.

Sur les 86 800 € accordés au budget de fonctionnement de la commission pour l'année 2018, 78 923 € ont été dépensés. Il est cependant à noter que les dépenses « manches à air » sont nulles en 2018, et qu'il faudra répartir les dépenses liées à une indispensable nouvelle fabrication sur les années 2019, 2020 et 2021.

2018, c'est 1 137 sites actifs dont 960 dédiés au vol libre (delta, parapente, speed-riding... dont 21 également accessibles au boomerang et cerf-volant,) et 177 au kite.

Une réflexion sur la pérennisation des sites est en cours, avec la possible acquisition par la fédération de certains terrains sensibles. Neuf terrains sont à ce jour propriété de la FFVL.

L'évolution des fiches concernant l'identification des sites ouverts aux personnes à mobilité réduite avance doucement mais sûrement. La carte.ffvl.fr permet maintenant de localiser d'un coup d'œil les sites dédiés à cette pratique (drapeau dédié). En complément de cette information visuelle, des onglets vont être ajoutés afin de préciser les particularités du site (accessibilité, nature du terrain, etc.).

Une nouvelle mouture concernant le **document pour les gestionnaires de sites est en cours d'écriture**, l'objectif étant d'épauler, d'accompagner au mieux chacun d'entre eux dans ses missions de gestionnaire. Ce document a pour objectif de répondre clairement à toutes les questions que pourraient se poser les gestionnaires.

Il est essentiel que les sites de vol libre soient référencés avec précision car, par ce référencement, nous pouvons mieux assurer leur pérennité.

Élément essentiel de la sécurité, **la FFVL via la CNS invite les clubs à équiper leurs sites de pratique de balises Vol Libre**. Le travail effectué sur ces balises donne maintenant la possibilité de renforcer le message météorologique habituel par une information complémentaire (activation TMA par exemple). Cet ajout apporte encore plus de pertinence à l'information donnée aux pratiquants en augmentant la sécurité des sites.

À l'initiative du CND, certains sites de vol très fréquentés ont été équipés d'une signalisation spécifique « oubli d'accrochage » sur la zone de décollage. Une autre signalétique, concernant la dangerosité des traces de ski liées à la pratique du speed-riding, va également être mise en place, avec la collaboration de la commission Sécurité.

La nouvelle procédure de validation des demandes de subvention semble emporter l'adhésion de chacun et fonctionne bien, elle implique encore plus les RRS de chaque région dans la validation d'un projet territorial.

La commission va relancer la production de manches à air afin de pouvoir répondre à la demande nationale. Elle se pose par ailleurs la question de la pertinence de la reconduction de la fabrication des panneaux d'information et se propose de mettre uniquement à disposition des gestionnaires de sites le fichier source pour impression.

La commission nationale des Sites s'est réunie officiellement à Lyon en début d'année, ainsi que d'une manière plus informelle lors de la coupe Icare. Les réunions ont été l'occasion de débats ouverts sur tous les sujets liés aux sites de vol. Le même rythme de réunions est prévu pour 2019.

En résumé, une année satisfaisante avec notamment la mise en place d'un nouveau mode d'attribution des subventions impliquant davantage les responsables régionaux des sites (RRS), l'ouverture de plusieurs sites pour personnes à mobilité réduite et la refonte du document à usage des gestionnaires de sites.

Je tiens à remercier tous les membres de cette commission – élus, RRS, conseiller technique, secrétariat – pour leur investissement sans faille.

Alain Étienne, Président de la commission Sites et espaces de pratique